

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

## COMPTE RENDU

### Étaient présents :

MM MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – MERRA Jacques – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – CLUNY Pascale – GUILLON Jean-Michel – LUCAND Christophe – REMY Aurélie – PETRIGNET Blandine – QUINTALLET Mary – RAITS Nathalie – DEFAUT Marc – THOUR Salim

### Absents excusés :

MME GALLOIS Sophie (pouvoir à Jacques DOREY) – NAKOS Marie (pouvoir à Bernard MOYNE) – STIEFVATER Yves (pouvoir à Anne SEGUIN) – ALIN Jérôme (pouvoir à Marie-Josèphe VACHET) – AMINI Malika (pouvoir à Blandine PETRIGNET) – SEGUIN Jérôme (pouvoir à Jacques MERRA)

La séance est ouverte à 20 heures

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

### D140602- DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 7 AVRIL 2014

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 7 avril 2014 dans laquelle l'assemblée délibérante avait désigné un délégué titulaire et deux suppléants pour représenter la commune au syndicat du bassin versant de la Vouge.

Or, les services préfectoraux ont informé la commune qu'à la suite de la modification de ses statuts, l'article 3 dispose dorénavant que ce syndicat « est constitué par l'adhésion des collectivités faisant tout ou partie du bassin versant de la Vouge, (...) soit la communauté de communes de Gevrey-Chambertin (au titre des communes (...) Gevrey-Chambertin (...) ».

C'est pourquoi, il revient donc au conseil communautaire de désigner ses délégués à ce syndicat. Par conséquent, les services préfectoraux demandent au conseil municipal de retirer cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retirer de la délibération n°D1404-01 du 7 avril 2014 intitulée « Désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes » le paragraphe suivant :

- **Syndicat du bassin versant de la Vouge :**
  - 1 titulaire : Monsieur Frédéric HUMBERT
  - 2 suppléants : Messieurs Jacques DOREY et Bernard MOYNE

### **D140603- AVAP : MODIFICATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur CADOUX, Adjoint à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal que la Commune de Gevrey-Chambertin a créé un groupement de commandes, par délibération du 16 décembre 2013, avec les communes de Brochon, Couchey, Fixin et Morey-Saint-Denis et la communauté de l'Agglomération Dijonnaise, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, pour l'étude et l'élaboration d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Dans le cadre d'une démarche de rationalisation, il paraît opportun d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise à permettre tout à la fois des économies d'échelle, une vision d'ensemble et une mutualisation des procédures de commandes pour la réalisation d'une étude qui définira la nécessité d'élaborer des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur 8 communes, (3 du Grand Dijon - 5 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin).

Le groupement, dont les conditions de fonctionnement sont définies dans le projet de convention annexé au rapport, a pour objet de coordonner la procédure de consultation des différentes entités, dans le respect des dispositions du Code des marchés publics, et de mutualiser les coûts.

Compte tenu de la nature des prestations et de leur valeur, la procédure qui sera mise en œuvre sera un MAPA (marché à procédure adaptée).

Il est également proposé que la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise soit coordonnateur du groupement et, à ce titre, soit chargée de signer les marchés et de les exécuter.

Après cet exposé, Monsieur CADOUX demande si certains élus ont des questions à poser. Madame QUINTALLET s'interroge sur le fait que la commune paierait peut être moins cher cette étude si la commune pilotait seule cette opération. Monsieur CADOUX répond que le principe de la mutualisation permet au contraire de réaliser des économies.

Monsieur LUCAND fait remarquer que la commune va bénéficier de l'expertise des services spécialisés du Grand Dijon pour traiter ce dossier.

Madame RAITTS souhaite savoir si la commune sera liée ensuite avec le Grand Dijon ?

Le Maire répond par la négative, il s'agit simplement d'un groupement de commandes confié aux services du Grand Dijon, chaque commune concernée conserve ensuite la maîtrise de son choix pour la mise en place de l'AVAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (22 voix pour, et 1 voix contre de Mme QUINTALLET) de :

- modifier la composition du groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les communes de Brochon, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis, pour mener à bien la mise à l'étude d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- désigner la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature, de la notification et de l'exécution du marché ;
- approuver le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à ce dossier.

#### **D140604- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2014 aux associations locales pour un montant total de 67 986 €

#### **D140605- PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau des emplois**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- modifier le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> juillet 2014 en remplaçant le poste de gardien de police par celui de brigadier, et en créant le poste d'agent de maîtrise principal.
- Prévoir les crédits nécessaires au budget général,
- Donner l'autorisation au Maire de procéder aux déclarations de vacance de poste et de prendre les dispositions relatives au recrutement

#### **D140606- PERSONNEL COMMUNAL : modification du régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe à l'unanimité le régime indemnitaire des agents titulaires à temps complet ou non complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les filières administrative, technique et police

#### **D140607- PERSONNEL COMMUNAL : contrat groupé d'assurance statutaire**

Les membres du conseil municipal sur proposition du Maire après en avoir délibéré décident à l'unanimité de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

## **D140608- PERSONNEL COMMUNAL : recrutement en contrat d'apprentissage**

Un jeune gibriaçois majeur a entamé une formation en apprentissage espaces verts au sein des services municipaux de la commune de Chenôve. Il a envoyé un courrier par lequel il a manifesté le souhait de poursuivre sa seconde année auprès des services techniques communaux à compter du 7 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conclure, un contrat d'apprentissage pour la période du 7 juillet 2014 au 30 juin 2015 et autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis de QUETIGNY.

## **D140609- PROPOSITION DE CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des voix (deux abstentions : Madame DESCHAMPS REVEL et Monsieur DOREY)

- d'accepter le principe de cette cession de parcelle communale sise au lieudit « les champeaux » d'une superficie totale de 446 m<sup>2</sup>, cadastrée section AD n° 9
- de désigner Maître De Leiris en qualité de notaire chargé d'établir les formalités à intervenir,
- de mandater le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## **D1406010- BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Après avoir entendu les explications de Monsieur CADOUX, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative budgétaire n°2, équilibrée en dépense et en recette à 4310,00 €.

## **D140611- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : CONVENTION POUR UN SITE DE COMPOSTAGE**

Les propriétaires du bâtiment sis au **23, rue Richebourg à Gevrey-Chambertin**, ont effectué auprès de la Communauté de Communes une démarche ayant pour objectif de mettre en place un site de compostage

Afin de répondre favorablement à cette demande, la Communauté de Communes propose l'utilisation d'un terrain communal situé à proximité pour accueillir ce site de compostage.

Afin de définir les termes de l'utilisation de ce terrain communal, Monsieur HUMBERT fait part du projet de convention entre la Communauté de Communes et la Commune, dont il communique les principaux éléments.

Après avoir entendu les explications de Monsieur HUMBERT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à signer celle-ci avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

## **D140612- CIMETIÈRE COMMUNAL «D'EN SONGE » : RÉTROCESSION DE CONCESSION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette rétrocession et le remboursement de la somme correspondante au propriétaire de la concession n°751 située au cimetière « d'en Songe », emplacement A-0174.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Monsieur LUCAND informe sur :

1. la mise en place des transports scolaires à la rentrée prochaine.
2. la signature du « contrat ambitions Côte d'Or » avec le conseil général concernant le financement du pôle administratif sera proposée au prochain conseil communautaire qui se déroulera le 3 juillet à Messanges.
3. L'élaboration par étape d'un projet de territoire comprenant 2 axes :
  - le développement économique
  - le développement touristique (en partenariat avec l'office de tourisme)
4. l'adoption d'une motion sur le traité transatlantique en cours adoptée par 38 voix sur 39. Monsieur DEFAUT s'interroge sur l'impact de cette motion. Monsieur LUCAND souligne sa portée politique, écologique et citoyenne visant à susciter l'ouverture d'un débat ouvert et démocratique.
5. l'adoption d'une motion par l'Association des Maires de France (AMF) pour dénoncer le contexte très difficile que vivent les collectivités locales, notamment par l'effondrement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la hausse du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

#### **• D140613 - LIGNE DE DROIT DE TIRAGE : RENOUVELLEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la souscription d'une ligne de droit de tirage auprès du Crédit Agricole au mieux des intérêts de la commune et en fonction des conditions du marché monétaire, et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

#### **• INVITATIONS :**

Le Maire invite les conseillers municipaux :

- au dévoilement de la plaque commémorative du terrain de football « Roger BARBIER » qui se déroulera le dimanche 29 juin à 11h au stade de foot de la petite issue.
- à la cérémonie de remise des calculettes aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> fixée au samedi 28 juin à 10h salle de réception à la mairie.



La séance est levée à 22 h 15

Prochain conseil municipal fixé au **jeudi 17 juillet 2014 à 20h**